



Conseil économique et social

Distr. générale
6 septembre 2017
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante et onzième session

Genève, 27-29 novembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante et onzième session^{1,2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 27 novembre 2017 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier sur le thème : « La réforme des chemins de fer dans la région de la CEE ».
3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
4. Sûreté des chemins de fer.
5. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
6. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER).
7. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.
8. Plan directeur pour les trains à grande vitesse.

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

² Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=eUMneM>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courrier électronique (sc.2@unece.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.



9. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.
10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire.
11. Systèmes de transport intelligents et autres applications technologiques pour le transport ferroviaire.
12. Productivité dans le transport ferroviaire.
13. Changements climatiques et transport ferroviaire :
 - a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux ;
 - b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil ForFITS de la CEE ;
 - c) Gaz d'échappement des moteurs diesel.
14. Réforme des chemins de fer.
15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
 - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire ;
 - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
16. Rail Review.
17. Statistiques ferroviaires.
18. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
20. Activités de la Commission européenne touchant le transport ferroviaire.
21. Activités des organisations internationales s'occupant du transport ferroviaire.
22. Projet de programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019.
23. Questions diverses.
24. Dates et lieu de la prochaine session.
25. Adoption des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/227

2. Atelier sur le thème « La réforme des chemins de fer dans la région de la CEE »

Les chemins de fer dans la région de la CEE ont connu une véritable transformation au cours des dernières années. Afin de comprendre les principales évolutions et de recenser les bonnes pratiques dans la région, le Groupe de travail des transports par chemin de fer

(SC.2) étudiera les réformes menées dans les différents pays, en s'appuyant sur les discussions tenues sur ce sujet lors de ses précédentes sessions.

Une publication sera élaborée après la session pour résumer les conclusions issues de l'atelier. On trouvera des informations générales à cette fin dans le document ECE/TRANS/SC.2/2017/2.

Document(s)

Document informel n° 1, ECE/TRANS/SC.2/2017/2

3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et propositions d'amendements adoptées

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des activités menées par celui-ci pour accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).

On trouvera sur le site Web du Groupe de travail des informations détaillées sur l'Accord AGC, notamment le texte actualisé et consolidé de l'Accord (ECE/TRANS/63/Rev.3), un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, ainsi que les notifications dépositaires pertinentes.³

De plus amples informations seront communiquées au cours de la session concernant la notification des modifications à l'AGC adoptées lors de sessions précédentes du Groupe de travail.

4. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-huitième session, il avait adopté la proposition faite par le secrétariat, comme suite aux conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'atelier organisé pendant sa soixante-septième session (23-25 octobre 2013), d'aménager sur Internet un espace consacré à la sûreté des chemins de fer. Il s'agira d'une plateforme avancée qui servira d'observatoire des questions relatives à la sûreté des chemins de fer et sur laquelle les parties prenantes auront la possibilité :

- a) De diffuser des savoirs et des bonnes pratiques dans les domaines pertinents ;
- b) D'échanger des informations sur les projets et sur d'autres initiatives/propositions ;
- c) De rechercher une collaboration pour des projets, des travaux, des études ou des recherches spécifiques en matière de sûreté des chemins de fer décidés lors de sessions du SC.2 ou à d'autres occasions, et de se concentrer sur la formulation de définitions.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que, comme suite aux discussions tenues à sa soixante-dixième session, le secrétariat a envoyé une lettre aux États membres leur demandant de désigner un interlocuteur chargé de télécharger les informations sur l'espace en ligne.

Les membres du Groupe de travail souhaiteront peut-être fournir des informations pertinentes à télécharger sur l'espace en ligne.

5. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Conformément à la décision prise à sa soixante-neuvième session, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé et débattre des sujets suivants :

³ www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html.

a) Faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et sa participation à la mise au point du projet de liaisons entre l'Europe et l'Asie (EATL), notamment les résultats des réunions du Groupe d'experts du projet EATL qui ont eu lieu en 2017 ;

b) L'atelier sur les couloirs d'infrastructure de transport en Europe et en Asie qui s'est tenu lors de la trentième session du Groupe de travail sur les tendances et l'économie des transports, le 4 septembre 2017.

6. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet TER des activités entreprises en 2016, notamment des résultats concrets obtenus, des plans prévus pour les années ultérieures, y compris la révision du plan de travail, des efforts déployés pour accroître le nombre de pays participants et de l'élaboration d'un plan directeur pour les trains à grande vitesse en coopération avec le Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et examiner les moyens de continuer à soutenir le projet TER et d'y contribuer.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2017/1

7. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler l'exposé présenté à sa soixante-neuvième session sur le centre d'excellence de la CEE pour les partenariats public-privé en matière ferroviaire et se pencher sur :

a) La complémentarité éventuelle entre ce centre d'excellence et le Groupe de travail ; et

b) La possibilité d'inclure sur le site Web du Groupe de travail un outil d'évaluation en ligne du financement des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre de partenariats public-privé. Le Groupe de travail avait prié le secrétariat d'établir un document officiel traitant des questions énoncées ci-dessus pour examen à sa prochaine session.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'évolution de la situation en la matière.

8. Plan directeur pour les trains à grande vitesse

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa session précédente, le consultant pour le Plan directeur du projet TER grande vitesse a présenté l'état d'avancement de ce document. Le document sur la phase 1 du projet a été finalisé et le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des résultats de la phase 1 et des plans pour la phase 2. On trouvera un résumé analytique du document dans le document ECE/TRANS/SC.2/2017/3.

Le Groupe de travail voudra peut-être prendre note des informations fournies par le secrétariat et le gestionnaire du projet TER concernant l'élaboration d'un plan directeur des réseaux ferroviaires à grande vitesse dans les pays de la CEE et les pays participant au projet TER.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2017/1 et ECE/TRANS/SC.2/2017/3

9. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie

Le Groupe de travail voudra peut-être rappeler qu'à sa précédente session, les gouvernements ont relevé que l'organisation et l'exécution d'essais pilotes était un long processus qui devait être élaboré d'une manière structurée par les principales parties prenantes et faire l'unanimité. Il était donc convenu de demander que le mandat du Groupe d'experts soit prorogé pour une année supplémentaire. Le Comité des transports intérieurs (CTI), à sa soixante-dix-neuvième session (21-24 février 2017), et le Comité exécutif, à sa session d'avril 2017, ont accepté de proroger le mandat du Groupe d'experts pour une année supplémentaire sur la base du même mandat (résolution n° 263 du CTI, ECE/TRANS/2016/18).

Le Groupe d'experts a tenu deux réunions en 2017 et a examiné les progrès accomplis dans le cadre des essais pilotes virtuels et réels, ainsi que les éventuelles modifications qui pourraient résulter de ces essais. Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des résultats de ces réunions et examiner les prochaines mesures à prendre en vue de l'uniformisation du droit ferroviaire.

Document(s)

ECE/TRANS/2016/18, ECE/TRANS/2016/17, Résolution n° 263 du CTI et ECE/TRANS/SC.2/GEURL/2017/2

10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute rappeler qu'à sa précédente session, il s'était mis d'accord sur un programme en vue d'achever l'élaboration de la nouvelle convention. En outre, dans sa résolution n° 264 adoptée à sa soixante-dix-neuvième session, en 2017, le CTI a invité « les pays intéressés à s'employer à achever l'élaboration du projet de convention, ainsi qu'à informer le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de leur volonté de signer et de ratifier la convention lorsqu'elle aura été établie sous sa forme définitive ».

Les membres du SC.2 ont été invités à poursuivre les discussions sur le projet de convention à la 146^e session du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP. 30), le 15 juin 2017. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration de la convention et lors des 145^e, 146^e et 147^e sessions du WP.30 et d'autres réunions de rédaction qui ont été tenues en parallèle. Le Groupe de travail souhaitera peut-être réfléchir aux prochaines étapes de l'élaboration de la convention.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2016/2, ECE/TRANS/270, résolution n° 264 du CTI et ECE/TRANS/SC.2/226

11. Systèmes de transport intelligents et autres applications technologiques pour le transport ferroviaire

Conformément au plan d'action pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) qui comprend 20 mesures à l'échelle mondiale pour la période 2012-2020 (Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility, publication de la CEE, 2012), le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé et débattre de la façon dont les technologies modernes d'information et de communication peuvent aider à rendre le transport ferroviaire attrayant et à instaurer une certaine continuité entre les différents modes de transport. Il pourra aussi aborder la question du rôle et des responsabilités des diverses parties prenantes en mettant l'accent sur le rôle des pouvoirs publics et des organismes de réglementation pour ce qui est d'établir le cadre général qui permettra

toutes les parties intervenant dans les chaînes de transport ferroviaire et intermodal d'avoir accès aux informations sans discrimination.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les activités portant sur la surveillance des STI et d'autres faits nouveaux concernant les applications technologiques dans le transport ferroviaire, et constituer une plateforme pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Document(s)

Publication de la CEE « Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility » (2012)

12. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à ses précédentes sessions, il a pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des indicateurs de productivité dans le transport ferroviaire révisés et affinés à la lumière des observations formulées par les gouvernements, approuvé les révisions proposées, et examiné les résultats de l'analyse des indicateurs de productivité ferroviaire fournis par les entreprises ferroviaires (document informel n° 2 de 2016).

Après un débat à la soixante-dixième session, il a été convenu que le secrétariat enverrait le questionnaire actualisé aux exploitants ferroviaires, ce qu'il a fait en 2017. Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des progrès réalisés sur ces questions.

Document(s)

Document informel n° 2 (2016)

13. Changements climatiques et transport ferroviaire

a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux

Le secrétariat informera le Groupe de travail de la poursuite des activités du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux, notamment des activités à mener concernant les transports ferroviaires.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des faits nouveaux relatifs aux questions d'adaptation et aux chemins de fer.

Document(s)

Publication de la CEE, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/22

b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil ForFITS de la CEE

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux intervenus au cours de l'année 2017 en ce qui concerne le projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS), en particulier les essais d'application du modèle qui ont été réalisés dans le cadre de l'étude de la performance environnementale. Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone dans le secteur des transports intérieurs, instrument qui permettra d'infléchir les politiques des transports, afin de faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager la possibilité de mettre en œuvre l'outil ForFITS dans les transports ferroviaires.

c) **Gaz d'échappement des moteurs diesel**

Le secrétariat informera le Groupe de travail de ses travaux en cours concernant les moteurs diesel et le document de travail sur la question. Le Groupe de travail souhaitera sans doute également avoir des informations sur les faits nouveaux survenus concernant la conception des locomotives et les émissions qu'elles produisent.

14. Réforme des chemins de fer

Les questions relevant de ce point de l'ordre du jour seront examinées au titre du point 2 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner, au titre de ce point, tous les autres aspects qui n'auront pas été abordés au titre du point 2.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2017/2

15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

a) **Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute rappeler qu'à sa précédente session, il a pris note des informations communiquées par le secrétariat et a approuvé le plan d'action présentant les mécanismes envisageables pour la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle annexe 9 à la « Convention sur l'harmonisation » visant à faciliter le passage des frontières dans le transport ferroviaire dans la région paneuropéenne.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des éléments nouveaux à ce sujet.

b) **Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) des progrès réalisés pour améliorer l'interopérabilité technique entre les deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement normal et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) sur l'interopérabilité.

16. Rail Review

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-septième session, il a approuvé le projet de questionnaire pour la publication Rail Review qui devait être envoyé aux pays et aux autorités ferroviaires afin de recueillir des données appropriées.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé de tout fait nouveau concernant cette question.

17. Statistiques ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute que le secrétariat l'informe des travaux en cours dans le domaine des statistiques ferroviaires et de l'intérêt qu'ils présentent pour le Groupe de travail, en particulier les travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6). À sa session de juin 2017, le WP.6 a organisé un atelier sur les sources de données pour les statistiques ferroviaires, dont un résumé figure dans le document ECE/TRANS/SC.2/2017/4.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2017/4

18. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe de travail souhaitera sans doute que le secrétariat l'informe au sujet du rapport final du Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau, concernant le questionnaire envoyé par le WP.6 pour recueillir des données pertinentes en vue de constituer une base pour l'élaboration des politiques futures.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/2017/4

19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des principales décisions prises à la soixante-dix-neuvième session du CTI (21-24 février 2017) sur des questions présentant un intérêt pour le Groupe de travail (ECE/TRANS/270), notamment la résolution n° 264 du CTI concernant le trafic ferroviaire international de voyageurs sur l'axe Est-Ouest (ECE/TRANS/2017/17) et le projet de stratégie du CTI.

Document(s)

ECE/TRANS/270, ECE/TRANS/2017/R.1, ECE/TRANS/2017/17

20. Activités de la Commission européenne touchant le transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs de la Commission européenne (DG Mobilité et transports) concernant le transport ferroviaire.

21. Activités des organisations internationales s'occupant du transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs projetés des organisations internationales et des autres parties prenantes qui travaillent dans le domaine du transport ferroviaire.

22. Projet de programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-neuvième session, tenue à Genève du 23 au 25 novembre 2015, il avait approuvé, tels que modifiés, le projet de programme de travail et l'évaluation biennale pour 2016 et 2017 (ECE/TRANS/SC.2/224, par. 65 à 67). Conformément à la décision du Comité des transports intérieurs d'examiner son programme de travail tous les deux ans, la prochaine période devant débiter en 2018, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et adopter son programme de travail pour 2018-2019, ainsi que les paramètres pertinents pour permettre son évaluation biennale. Le projet de programme de travail pour la période 2018-2019 et les réalisations escomptées figurent dans le document ECE/TRANS/SC.2/2017/5.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2017/5

23. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point.

24. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 21 au 23 novembre 2018 à Genève.

25. Adoption des décisions

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises à la fin de la session. Après la session, le secrétariat de la CEE, en coopération avec le Président et le Vice-Président, établira un rapport sur les résultats de la session, pour communication au CTI.

III. Calendrier provisoire

Lundi 27 novembre	10 heures-13 heures	Points 1 et 2
	15 heures-18 heures	Points 3 à 7
Mardi 28 novembre	10 heures-13 heures	Points 8 à 12
	15 heures-18 heures	Points 13 à 17
Mercredi 29 novembre	9 h 30-12 h 30	Points 18 à 22
	14 h 30-17 h 30	Points 23 à 25